

# JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE



Date de génération de ce justificatif : 08/01/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

## 2PAZ – Constitution de société

Référence : L028006

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 15 novembre 2024 sur [paysan-breton.fr](http://paysan-breton.fr)

Evènement(s) : Constitution de société

2PAZ Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 5.000 euros Siège social : 335, route de Kerganten, 29760 Penmarch En cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés de Quimper AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Penmarch en date du 6 novembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique Dénomination sociale : 2PAZ Siège social : 335, route de Kerganten, 29760 Penmarch Objet social : – l'acquisition, la cession et la gestion de toutes prises d'intérêts ou de participations, directes ou indirectes, dans toutes sociétés ou entreprises, existantes ou à créer ; tout achat ou création de fonds de commerce, de biens mobiliers et immobiliers et plus généralement toutes opérations financières ; – toutes prestations de services de conseil et d'accompagnement au profit des entreprises, de leurs dirigeants et de leurs actionnaires en matière de gestion, notamment dans les domaines administratif, financier, informatique et commercial, en matière d'ingénierie financière, de diagnostic économique et stratégique. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 5.000 euros Gérance : Monsieur Maxime STANZEL demeurant 335, route de Kerganten, 29760 Penmarch Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Quimper. Pour avis La Gérance

Consulter cette annonce en ligne

## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

---